

Importance relative financière des congés de maladie dans 20 ministères de l'administration publique centrale

Ottawa, Canada
16 juillet 2014

www.pbo-dpb.gc.ca

Le directeur parlementaire du budget (DPB) a pour mandat de présenter au Parlement des analyses indépendantes de l'état des finances du pays, du budget des dépenses du gouvernement, ainsi que des tendances de l'économie nationale et, à la demande de tout comité parlementaire ou de tout parlementaire, d'estimer le coût financier de toute mesure proposée portant sur des questions qui relèvent de la compétence du Parlement.

En février 2014, le DPB a publié un rapport dans lequel il estime que l'incidence financière des congés de maladie payés de la fonction publique fédérale s'est chiffrée à 871 millions de dollars en 2011-2012. Le DPB a reçu par la suite, de la part de Monsieur Paul Dewar, député d'Ottawa-Centre, une nouvelle demande d'analyse financière indépendante des écarts dans les coûts des congés de maladie entre les ministères étudiés.

Sommaire

Les données que le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) a obtenues des ministères individuels de l'administration publique centrale (APC) révèlent des écarts importants entre eux quant à l'utilisation des congés de maladie. Le présent rapport donne un aperçu de l'importance relative financière et budgétaire des congés de maladie payés dans 20 ministères de l'APC. L'analyse des données laisse croire que, en 2011-2012, le coût supplémentaire des congés de maladie payés n'a pas été significatif financièrement et n'a pas représenté des sommes importantes pour les ministères de l'APC.

La qualité et la disponibilité des données limitent la capacité du DPB de fournir au Parlement une analyse financière des congés de maladie dans la fonction publique. Les données transmises par le SCT au DPB sont regroupées et très générales, tandis que celles reçues des ministères affichent des disparités qui empêchent leur rapprochement. Il est donc recommandé aux parlementaires de garder ces limites à l'esprit lorsqu'ils tireront des conclusions des résultats de l'analyse des données.

Préparé par : Erin K. Barkel

L'auteure remercie Peter Weltman de son aide. Elle assume seule la responsabilité du contenu ainsi que de toute erreur ou omission. Pour plus de renseignements, prière de communiquer avec Peter Weltman (courriel : peter.weltman@parl.gc.ca).

Table des matières

1	Introduction.....	1
2	Méthodologie	2
2.1	Coût des remplacements	3
3	Analyse et résultats	3
3.1	Portion des dépenses totales.....	4
3.2	Coût des remplacements	5
4	Considérations pour les parlementaires	6
Annexe A	Congés de maladie payés par ministère, selon les données du SCT.....	8
Annexe B	Réponse de l'ASFC à la demande d'information n° IR0145	9
Annexe C	Réponse de la Garde côtière à la demande d'information n° IR0146	10
Annexe D	Réponse de SCC à la demande d'information n° IR0147	12
Annexe E	Sommaire des résultats (2011-2012).....	13

1 Introduction

Le directeur parlementaire du budget (DPB) peut, à la demande de tout comité parlementaire ou de tout parlementaire, estimer le coût financier de toute mesure proposée portant sur des questions qui relèvent de la compétence du Parlement¹.

En février 2014, le DPB a publié un rapport intitulé *Analyse financière des congés de maladie de la fonction publique fédérale*². Le DPB y a estimé que les journées de travail perdues en raison de maladie³ ont représenté une valeur équivalente à 871 millions de dollars en salaires de base en 2011-2012. Cette analyse a reposé sur un nombre moyen de congés de maladie de 11,52 jours par employé⁴.

Au cours du même exercice, cependant, le nombre moyen de congés de maladie payés enregistré dans 20 des plus grands ministères de l'administration publique centrale (APC) a varié de 7,7 jours au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, à 14,6 jours à Service correctionnel Canada⁵. Le DPB a donc reçu une demande d'analyse supplémentaire des données sur les congés de maladie de manière à ce que soit évaluée l'importance relative financière des congés de maladie sur chacun des ministères de l'APC.

Le DPB a constaté des écarts significatifs, entre les ministères de l'APC, dans la portion des *congés de maladie payés*, les résultats variant de 0,16 à 2,74 % des dépenses ministérielles totales en 2011-2012.

Dans la plupart des cas, les congés de maladie payés sont proportionnels aux dépenses ministérielles relatives aux salaires de base (figure 1).

Comme la plupart des ministères ne font pas appel à un remplaçant lorsqu'un employé prend un congé de maladie, il n'y a pas de coût supplémentaire. Font exception à cette pratique certains ministères assurant des fonctions opérationnelles pour lesquelles les absences auraient un effet direct sur le niveau de service, la santé ou la sécurité⁶.

Le DPB a donc demandé des données concernant trois groupes d'employés pour lesquels il est souvent nécessaire de remplacer les employés en congé de maladie : les agents de la Garde côtière canadienne⁷, les agents correctionnels⁸ et les agents des services frontaliers⁹. Sur les deux ministères qui ont fourni une réponse, aucun n'a signalé de coûts supplémentaires importants par comparaison au budget ou à l'enveloppe salariale du Ministère.

¹ Loi sur le Parlement du Canada (2007).

² Disponible sur le site Web du DPB (<http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/Sick%20Leave%20FR.pdf>).

³ Valeur définie par les salaires, en dollars, versés aux employés en congé. Il ne s'agit pas de dépenses salariales supplémentaires.

⁴ Renseignements obtenus au moyen de la demande d'information n° IR0126 (http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/Response_IR0126_TBS_Mod_Sick_Leave_Benefits_FR.pdf).

⁵ Pour connaître les données sur les congés de maladie utilisées dans le rapport, consulter le tableau figurant à l'annexe A.

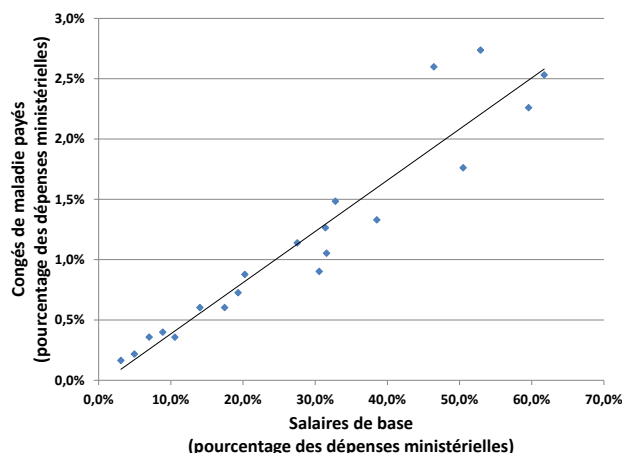
⁶ Les employés qui prennent un congé de maladie sont remplacés dans des circonstances limitées. Par exemple, Service correctionnel Canada doit maintenir un niveau de personnel minimal afin d'assurer la protection du public, des employés et des détenus. Les normes établies à cet égard apparaissent dans la *Directive du commissaire no 004 – Annexe B*, qu'on peut consulter sur le site Web du Service correctionnel Canada : <http://www.csc-scc.gc.ca/text/plcy/cdshtm/004-cd-annexB-fra.shtml>.

⁷ Demande d'information n° IR0146 faite au ministère des Pêches et des Océans (MPO) concernant la Garde côtière canadienne (http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/Response_IR0146_DFO_coast_guard_officers_sick_leave_backfilling_FR.pdf).

⁸ Demande d'information n° IR0147 faite à Service correctionnel Canada concernant les agents correctionnels (http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/Response_IR0147_CSC_corrections_officers_sick_leave_backfilling_FR.pdf).

⁹ Demande d'information n° IR0145 faite à l'Agence des services frontaliers du Canada concernant les agents des services frontaliers (http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/Response_IR0145_CBSA_border_guards_sick_leave_backfilling_FR.pdf).

**Figure 1 – Portion des dépenses ministérielles,
2011-2012**



Source : Analyse du DPB.

Qu'est-ce que l'« importance relative »?

Le manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés décrit l'importance relative de la manière suivante :

« Les utilisateurs s'intéressent aux informations qui sont susceptibles d'influer sur leurs décisions. L'expression « importance relative » est utilisée pour décrire le caractère significatif, pour les décideurs, des informations contenues dans les états financiers. Un élément d'information ou un ensemble d'éléments d'information est important s'il est vraisemblable que son omission ou son inexactitude aurait comme conséquence d'influencer ou de modifier une décision. L'appréciation de l'importance relative est une question de jugement professionnel dans chaque cas d'espèce¹⁰. »

Le DPB s'intéresse à deux types d'importance relative : l'importance relative financière et l'importance relative opérationnelle.

Conformément à la Norme comptable du Conseil du Trésor, le DPB a adopté, comme mesure de l'importance relative financière, une incidence supérieure à 0,5 % des

dépenses de programmes directes (environ 500 millions de dollars¹¹).

Le DPB considère qu'une incidence a une importance relative opérationnelle si le coût supplémentaire dépasse 10 % du pouvoir brut de dépenser du ministère (ses dépenses¹²).

2 Méthodologie

La portion annuelle du salaire de base versé pendant qu'un employé est en congé de maladie, pour un ministère donné, peut être exprimée comme portion du salaire versé à l'employé au cours d'une année de 261 jours de travail¹³, ou :

$$\text{SalaireMaladie}_{\text{Ministère}} = \sum_i^n \frac{\text{jours}_i \times \text{salaire}_i}{261}$$

Dans cette formule, les variables sont :

n : le nombre de postes d'équivalent à temps plein (ETP) au ministère

jours_i : le nombre de jours de maladie payés pris par l'employé i

salaire_i : le salaire ordinaire annuel de l'employé i

Le DPB a obtenu les données sur les congés de maladie auprès du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), et celles sur les salaires, auprès du receveur général¹⁴. L'information fournie concernait 20 ministères de l'APC pour lesquels le SCT publie des données.

¹⁰ Section 1000,17 du Manuel de l'ICCA (Institut Canadien des Comptables Agréés, 2010).

¹¹ Voir http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc_fra.aspx?id=12175§ion=HTML.

¹² Voir <http://www.iasplus.com/en/standards/ifrs/ifrs8> [en anglais].

¹³ Le calcul ne tient pas compte de la rémunération versée pour les heures supplémentaires travaillées, car le paiement des congés de maladie ne s'applique qu'aux heures de travail régulières.

¹⁴ Voir note 5 ci-dessus.

Comme les données étaient déjà regroupées, il n'a pas été possible d'établir le coût par employé. Le DPB a plutôt estimé comme suit l'incidence financière annuelle des congés de maladie :

$$\text{SalaireMaladie}_{Min} = \frac{\overline{\text{jours}_{Min}}}{261} \times \sum \text{salaires}_{Min}$$

Dans cette formule, les variables sont :

$\overline{\text{jours}_{Min}}$: le nombre moyen de congés de maladie payés pris par les employés du ministère

$\sum \text{salaires}_{Min}$: la somme de toutes les payes de base au ministère

2.1 Coût des remplacements

Peu de ministères de l'APC exigent de remplacer les employés qui prennent un congé de maladie payé; le non-remplacement n'entraîne aucun coût supplémentaire pour le gouvernement. Font exception à cette règle des ministères assurant des fonctions opérationnelles pour lesquelles les absences d'employés affectés au service auraient un effet négatif sur le niveau de service au public, la santé ou la sécurité.

La formule permettant d'estimer le coût supplémentaire des remplacements est la suivante :

$$\text{Remplacement}_{Ministère} = \sum_i^n \frac{\text{jours}_i \times (\text{salaire}_i + \text{prime}_i)}{261}$$

Dans cette formule, les variables sont :

n : le nombre de postes d'équivalent à temps plein (ETP) au ministère

jours_i : le nombre de jours de maladie pris par l'employé i et où celui-ci est remplacé

salaire_i : le salaire de base annuel de l'employé qui remplace l'employé i

prime_i : la prime pour heures supplémentaires ou rappel au travail, le cas échéant

3 Analyse et résultats

Le DPB a déjà estimé que le coût des salaires versés à des employés en congé de maladie s'était élevé à 871 millions de dollars en 2011-2012¹⁵. Cependant, le nombre moyen de congés de maladie payés pris par les employés varie beaucoup d'un ministère à l'autre, ce qui laisse croire que la portion des congés de maladie par rapport aux dépenses salariales variera également.

Pour la période visée, Service correctionnel Canada (SCC), Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) ont régulièrement fait état du nombre moyen de congés de maladie payés par employé le plus élevé (figure 2). Il est intéressant de noter que tous ces mêmes ministères ont fixé des exigences au niveau de la dotation applicables au personnel opérationnel¹⁶.

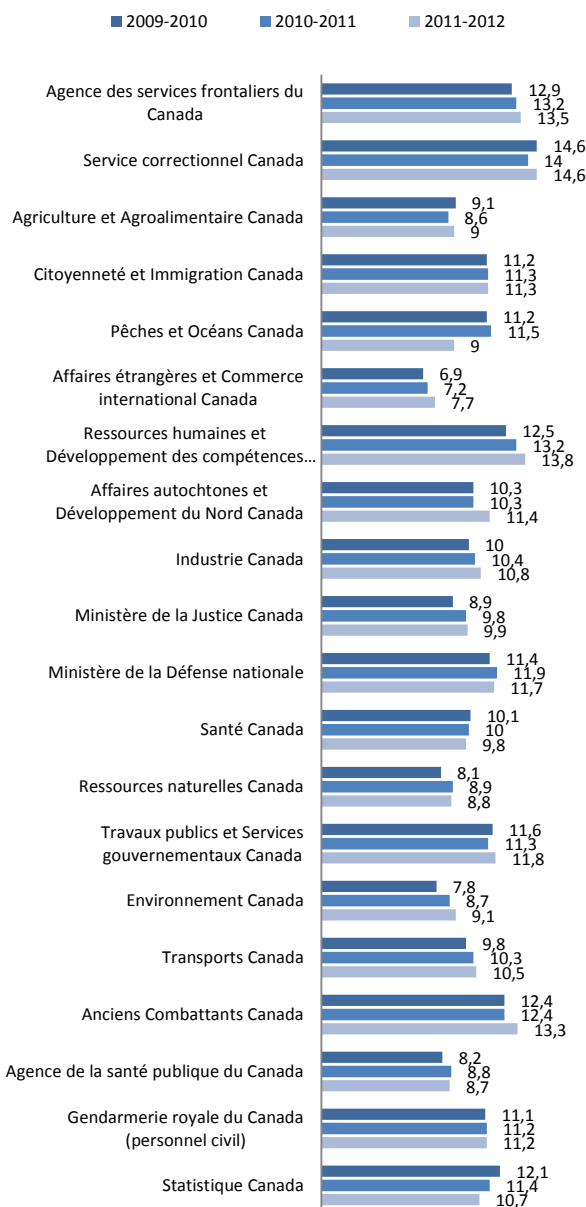
¹⁵ Notes :

a) Voir note 2 ci-dessus.

b) L'exercice 2011-2012 est le plus récent pour lequel des données sur les congés de maladie sont disponibles.

¹⁶ Sources du DPB.

Figure 2 – Congés de maladie par ministère



Source : Représentation graphique de données du SCT.

Importance relative

Comme ils ne représentent pas un coût supplémentaire, les congés de maladie payés ne peuvent pas avoir d'importance relative sur le plan des finances ou des opérations. Par contre, le coût du remplacement des employés qui sont en congé de maladie pourrait avoir une

importance relative s'il dépassait 500 millions de dollars pour l'ensemble du gouvernement, ou 10 % du budget d'un ministère. Le DPB n'a rien trouvé permettant d'établir que l'une ou l'autre de ces conditions ont été remplies dans les années pour lesquelles des données étaient disponibles.

3.1 Portion des dépenses totales

Le coût supplémentaire du programme des congés de maladie administré par les ministères n'a pas d'importance relative. Pour entraîner un coût supplémentaire, il faudrait que le jour de congé de maladie coûte plus cher que le jour de présence au travail. C'est le cas seulement lorsque l'employé en congé de maladie est remplacé, comme il est expliqué dans la section suivante (section 3.2).

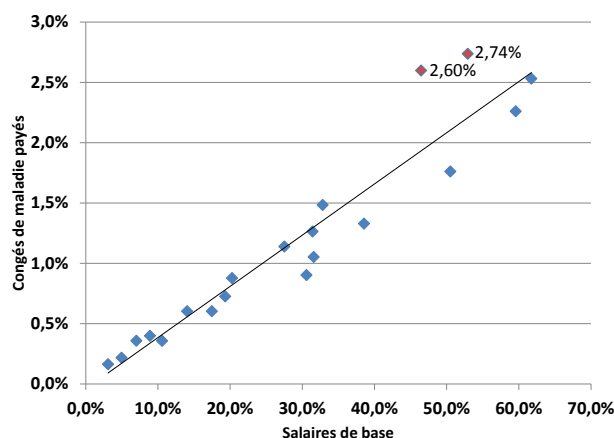
Le DPB a cependant analysé les congés de maladie comme portion des dépenses salariales et des dépenses totales des ministères afin de déterminer dans quelle mesure cette portion des congés de maladie, par rapport aux dépenses totales, varie d'un ministère à l'autre. Les résultats de cette analyse sont résumés à l'annexe E.

Les congés de maladie, exprimés comme portion de la masse salariale, sont liés directement au nombre moyen de congés de maladie pris par les employés d'un ministère. Comme l'illustre la figure 3, toutefois, la portion des congés dans les dépenses ministérielles est proportionnelle au pourcentage de l'enveloppe salariale du ministère. Autrement dit, plus les dépenses salariales d'un ministère sont importantes, plus ses dépenses en congés de maladie sont grandes.

En général les ministères dont la portion est au-dessus de la courbe enregistrent un plus grand nombre de congés de maladie et de plus grandes dépenses salariales que ceux dont la portion est en dessous de la courbe. Dans les deux ministères mis en évidence dans la Figure 3, SCC (2,60 %) et l'ASFC (2,74 %), les congés de maladie sont peut-être plus

fréquents en raison de risques professionnels inconnus dans d'autres ministères (par exemple, les agents correctionnels chargés de garder les détenus courent des risques qui ne concernent pas les analystes de politiques qui travaillent dans un bureau).

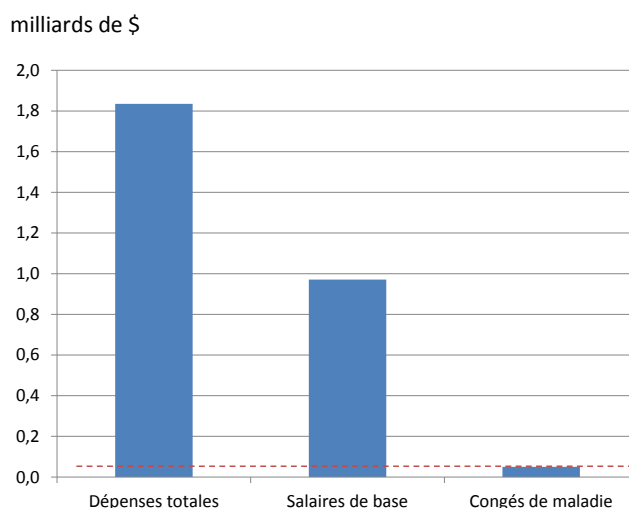
Figure 3 – Portion des dépenses totales, 2011-2012



Source : Analyse du DPB.

Bien que les congés de maladie constituent une portion plus grande des dépenses à SCC et à l'ASFC que dans d'autres ministères, les coûts n'ont pas d'importance relative par comparaison aux dépenses ministérielles totales. Pour l'ASFC, les 50 millions de dollars pour les congés de maladie ont représenté 2,74 % seulement des dépenses de 1,8 milliard de dollars enregistrées par le ministère en 2011-2012 (figure 4). Voir l'annexe E pour les pourcentages.

Figure 4 – Dépenses totales, dépenses en salaire de base et en congés de maladie, ASFC, 2011-2012



Source : Analyse par le DPB des données du SCT et du receveur général.

3.2 Coût des remplacements

La plupart des fonctionnaires ne sont pas remplacés lorsqu'ils sont en congé de maladie. Cependant, il est nécessaire de procéder à des remplacements pour certains groupes d'employés, comme les membres d'équipage de la Garde côtière canadienne, les agents des services frontaliers et les agents correctionnels, pour assurer le respect des normes en matière d'opérations, de santé et de sécurité¹⁷.

Le DPB a présenté une demande aux ministères responsables de chacun de ces groupes d'employés afin de connaître le coût du remplacement des employés qui prennent un congé de maladie de courte durée¹⁸. Pêches et Océans Canada (au nom de

¹⁷ Il ne s'agit pas ici d'une liste exhaustive de groupes d'employés opérationnels qui exigent des remplacements, mais plutôt d'exemples servant à illustrer les incidences financières de cette pratique là où elle existe.

¹⁸ Les demandes d'information et les réponses sont affichées dans le site Web du DPB (<http://www.pbo-dpb.gc.ca/fr/INFORMATION+REQUESTS>) :

- Agence des services frontaliers du Canada IR0145
- Pêches et Océans Canada (Garde côtière) IR0146
- Service correctionnel Canada IR0147.

la Garde côtière) et SCC ont fourni leurs propres estimations, mais l'ASFC a indiqué qu'elle ne fait pas le suivi de ces données.

3.2.1 Garde côtière

Le système MariTime de la Garde côtière permet de suivre les congés de maladie pris par le personnel navigant, mais il ne permet pas de savoir *quand* des employés remplaçants ont dû être utilisés.

Pour cette raison, le Ministère a fourni une estimation des dépenses salariales pendant les périodes visées. Il a expliqué que cette estimation repose sur l'hypothèse que le coût des remplacements est à peu près équivalent au coût des congés de maladie, tout en notant les limites de cette hypothèse (annexe C). Le Ministère a peut-être surestimé le coût du remplacement de membres d'équipage de la Garde côtière, car il n'est pas nécessaire de remplacer tous les employés qui s'absentent.

Quoi qu'il en soit, étant donné que le coût des remplacements ne semble pas atteindre le seuil de l'importance relative lorsqu'on le compare aux dépenses totales de la Garde côtière, le DPB n'a pas fait d'estimation indépendante du coût de remplacement des membres d'équipage.

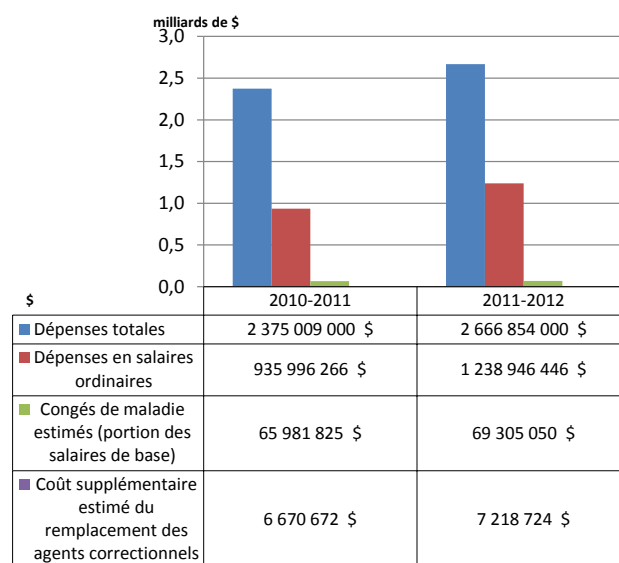
3.2.2 Service correctionnel Canada

SCC a utilisé les données de son Système des horaires de travail et du déploiement afin d'estimer le coût du remplacement des employés en congé de maladie¹⁹. Cette estimation a toutefois une limite : le calcul a reposé sur les taux de salaire moyens du groupe des agents correctionnels, ce qui suppose que l'utilisation des congés de maladie est égale d'un niveau à l'autre.

Le DPB ne peut pas valider cette estimation, mais il juge que la méthodologie et les hypothèses établies par le Ministère sont adéquates, compte tenu des limites posées par les données.

Par ailleurs, si le DPB n'a pas effectué d'estimation indépendante, c'est parce que le coût estimé par le Ministère n'a pas d'importance relative (c'est-à-dire qu'il représente moins de 10 % des dépenses ministérielles totales ou environ 260 millions de dollars) (figure 5).

Figure 5 – Comparaison des dépenses de SCC et du coût supplémentaire du remplacement des agents correctionnels



Source : Analyse par le DPB des données du SCT, du receveur général et de SCC.

4 Considérations pour les parlementaires

Comme le coût des congés de maladie ne représente pas un coût supplémentaire, il ne peut avoir d'importance relative sur le plan financier ou opérationnel. Le DPB a donc demandé des données à trois ministères où les congés de maladie sont susceptibles d'entraîner des coûts supplémentaires,

¹⁹ Voir l'annexe D.

*Importance relative financière des congés de maladie dans 20 ministères de
l'administration publique centrale*

car ces ministères doivent remplacer le personnel absent pour satisfaire les besoins opérationnels.

Les parlementaires devraient noter que la qualité et la disponibilité des données continuent de limiter la capacité du DPB de fournir au Parlement une analyse financière des congés de maladie dans la fonction publique.

Les données transmises par le SCT au DPB sont regroupées et très générales, tandis que celles reçues des ministères affichent des disparités qui empêchent leur rapprochement. Il est donc recommandé aux parlementaires de garder ces limites à l'esprit lorsqu'ils tireront des conclusions des résultats de l'analyse des données.

Annexe A – Nombre moyen de congés de maladie payés par ministère, selon les données du Secrétariat du Conseil du Trésor²⁰

Ministère	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Agence des services frontaliers du Canada	12,9	13,2	13,5
Service correctionnel Canada	14,6	14	14,6
Agriculture et Agroalimentaire Canada	9,1	8,6	9
Citoyenneté et Immigration Canada	11,2	11,3	11,3
Pêches et Océans Canada	11,2	11,5	9
Affaires étrangères et Commerce international Canada	6,9	7,2	7,7
Ressources humaines et Développement des compétences Canada	12,5	13,2	13,8
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada	10,3	10,3	11,4
Industrie Canada	10	10,4	10,8
Ministère de la Justice Canada	8,9	9,8	9,9
Ministère de la Défense nationale	11,4	11,9	11,7
Santé Canada	10,1	10	9,8
Ressources naturelles Canada	8,1	8,9	8,8
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	11,6	11,3	11,8
Environnement Canada	7,8	8,7	9,1
Transports Canada	9,8	10,3	10,5
Anciens Combattants Canada	12,4	12,4	13,3
Agence de la santé publique du Canada	8,2	8,8	8,7
Gendarmerie royale du Canada (personnel civil)	11,1	11,2	11,2
Statistique Canada	12,1	11,4	10,7

²⁰ Données tirées de l'internet gouvernemental du Secrétariat du Conseil du Trésor (<http://www.tbs-sct.gc.ca/res/stats/slu-ucm-fra.asp>) le 8 janvier 2014.

Annexe B – Réponse de l'ASFC à la demande d'information n° IR0145



Agence des services
frontaliers du Canada
Président
Ottawa, Canada
K1A 0L8

Canada Border
Services Agency
President

M. Jean-Denis Fréchette
Directeur parlementaire du budget
Bibliothèque du Parlement
Édifices du Parlement
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9

APR 11 2014

Monsieur,

Je vous remercie de votre demande d'information IR0145 du 26 mars 2014 relativement aux « salaires versés en cours des cinq dernières années aux suppléants appelés en remplacement d'agents des services frontaliers (ASF) s'étant portés malades ».

L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) ne tient pas de données relatives aux coûts des suppléants pour les agents de services frontaliers lorsque ces individus sont absents en raison de congé de maladie. Nous sommes donc dans l'impossibilité de fournir une réponse à votre demande.

Si vous ou votre personnel avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à me contacter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.


Luc Portance
pom

cc: Yves Giroux, secrétaire adjoint intérimaire du Cabinet, Secrétariat de liaison de politique macroéconomique, Bureau du Conseil Privé

Canada

Annexe C – Réponse de la Garde côtière à la demande d'information n° IR0146

Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans
Canada

Deputy Minister

Sous-ministre

[traduction]

Le 10 avril, 2014

M. Jean-Denis Fréchette
Directeur parlementaire du budget
Bibliothèque du Parlement
Édifices du Parlement
Ottawa (Ontario)
K1A 0A9

Monsieur Fréchette,

Votre lettre datée du 26 mars 2014 concernant la demande d'information n° IR0146 vise à obtenir des renseignements sur les crédits salariaux accordés au cours des cinq derniers exercices financiers pour le remplacement des officiers de la Garde côtière qui ont pris un congé de maladie.

Tel qu'il a été clarifié auprès de votre bureau, votre demande d'information s'applique à tout le personnel navigant et ne se limite pas qu'aux officiers. À cet égard, les crédits salariaux indiqués dans le tableau 1 de l'annexe A représentent le total des crédits salariaux versés aux membres du personnel navigant qui ont pris un congé de maladie.

La Garde côtière canadienne assure le suivi des congés de maladie pris par le personnel navigant à l'aide d'une base de données interne, connue sous le nom de « Système de gestion de la Flotte MariTime ». Bien que ce système soit fonctionnel pour assurer la gestion des équipages des navires de la Garde côtière canadienne, ses capacités en ce qui concerne l'établissement de rapports sont limitées.

Lorsqu'un membre du personnel navigant de la Garde côtière canadienne prend un congé de maladie, il faut déterminer s'il est préférable d'embaucher un remplaçant pour occuper le poste en se fondant sur le caractère essentiel du poste. Dans certains cas, aucun remplaçant n'est embauché pour occuper le poste. Malheureusement, le Système de gestion de la Flotte MariTime ne peut associer « au cas par cas » le nombre de fois que des remplaçants ont été embauchés pour occuper les postes des membres du personnel navigant qui ont pris un congé de maladie. C'est pourquoi il est impossible d'isoler les crédits salariaux qui ont été versés à des remplaçants de membres d'équipage qui ont pris un congé de maladie.

Le Ministère a pris en note la nécessité de moderniser ses bases de données relatives aux ressources humaines et ses systèmes d'information en vue d'améliorer ses recherches, ses filtres et ses capacités d'intégration de données.

ANNEXE « A »

Il convient de prendre en note les limites suivantes dans le cadre de la réponse :

La Garde côtière n'est pas en mesure de cibler rapidement les périodes de congé de maladie qui n'ont pas nécessité l'embauche de remplaçants. Une vaste recherche historique devrait être menée pour bien refléter les coûts salariaux réels se rattachant au remplacement des membres du personnel en congé de maladie.

Les données indiquées dans le tableau 1, sous la colonne « Coûts salariaux de base associés aux congés de maladie payés », représentent les crédits salariaux liés à tout congé de maladie pris par les membres du personnel navigant pendant leurs heures de service. Si l'on suppose que tous les congés de maladie pris ont nécessité l'embauche de remplaçants, les valeurs indiquées dans cette colonne représentent donc les coûts salariaux associés aux remplacements des membres du personnel en congé de maladie.

TABLEAU 1

Exercice financier	Coût salarial de base total pour le personnel navigant	Coûts salariaux de base associés aux congés de maladie payés	Congés de maladie payés comme pourcentage du coût salarial total
2008-2009	128 006 330 \$	6 790 334 \$	5,3 %
2009-2010	129 257 306 \$	7 633 096 \$	5,9 %
2010-2011	131 033 904 \$	7 856 582 \$	6 %
2011-2012	133 281 035 \$	8 363 825 \$	6,3 %
2012-2013	134 912 332 \$	8 457 642 \$	6,3 %
2013/février 2014*	135 536 715 \$	6 679 646 \$	4,9 %

*Il est à noter que toutes les valeurs enregistrées pour l'exercice financier 2013 et le mois de février 2014 augmenteront une fois que les feuilles de temps en suspens pour l'exercice financier auront été saisies dans le Système de gestion de la Flotte MariTime.

Annexe D – Réponse de SCC à la demande d'information n° IR0147



APR 11 2014

Your file Votre référence

Our file Notre référence

Monsieur Jean-Denis Fréchette
Directeur parlementaire du budget
Bibliothèque du Parlement
Édifices du Parlement
Ottawa (Ontario)
K1A 0A9

Monsieur,

Je vous remercie de votre lettre du 26 mars 2014, dans laquelle vous avez demandé des renseignements concernant le montant des salaires versés par le Service correctionnel du Canada (SCC) au cours des cinq dernières années aux remplaçants des agents correctionnels (CX) absents du travail pour cause de maladie.

Avec la mise en œuvre du Système des horaires de travail et du déploiement en 2009, le SCC est en mesure d'estimer ce qu'il en a coûté au cours des cinq dernières années pour faire appel à des remplaçants lorsque les agents correctionnels prennent des congés de maladie :

2009-2010 : 3 022 422 \$ *
2010-2011 : 6 670 672 \$
2011-2012 : 7 218 724 \$
2012-2013 : 6 404 005 \$
2013-2014 : 6 523 065 \$

Veuillez noter que ces montants sont des estimations basées sur les taux de rémunération moyens versés au groupe des CX au cours des années en question et sont basées sur l'identification appropriée, dans le Système, de remplaçants appelés en réponse à la prise de congés de maladie rémunérés. De plus, le montant fourni pour 2009-2010 ne correspond qu'à six mois de données, puisque le Système des horaires de travail et du déploiement a été mis en œuvre au milieu de cette année.

Je crois que ces informations permettront de répondre à votre question.



Anne Kelly, Commissaire int. SCC

CC : Yves Giroux, secrétaire adjoint intérimaire du Cabinet, Secrétariat de liaison de politique macroéconomique, Bureau du Conseil privé

Canada

*Importance relative financière des congés de maladie dans 20 ministères de
l'administration publique centrale*

Annexe E – Sommaire des résultats (2011-2012)

Organisation	Congés de maladie payés	% de la masse salariale (salaires de base)	% des dépenses totales
Agence des services frontaliers du Canada	13,5	5,2 %	2,7 %
Service correctionnel Canada	14,6	5,6 %	2,6 %
Agriculture et Agroalimentaire Canada	9	3,4 %	0,6 %
Citoyenneté et Immigration Canada	11,3	4,3 %	0,9 %
Pêches et Océans Canada	9	3,4 %	1,3 %
Affaires étrangères et Commerce international Canada	7,7	3 %	0,9 %
Ressources humaines et Développement des compétences Canada	13,8	5,3 %	0,2 %
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada	11,4	4,4 %	0,2 %
Industrie Canada	10,8	4,1 %	1,1 %
Ministère de la Justice Canada	9,9	3,8 %	2,3 %
Ministère de la Défense nationale	11,7	4,5 %	0,4 %
Santé Canada	9,8	3,8 %	0,7 %
Ressources naturelles Canada	8,8	3,4 %	0,4 %
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	11,8	4,5 %	1,5 %
Environnement Canada	9,1	3,5 %	1,8 %
Transports Canada	10,5	4 %	1,3 %
Anciens Combattants Canada	13,3	5,1 %	0,4 %
Agence de la santé publique du Canada	8,7	3,3 %	1,1 %
Gendarmerie royale du Canada	11,2	4,3 %	0,6 %
Statistique Canada	10,7	4,1 %	2,5 %